

**A titre personnel, je n'ai aucun intérêt pour les centres d'enfermement que sont les « centres-parcs », qui ne sont pas à mes yeux une forme de tourisme, mais de consommation de loisirs standardisés à destination d'une clientèle de masse relativement privilégiée. Mais qu'importe mon avis personnel ; si des investisseurs veulent miser sur ce type de loisirs parce qu'il existe une clientèle solvable intéressée, et que le milieu économique et social environnant peut y trouver un intérêt et soutienne le projet, il n'y a rien à y redire.**

**Néanmoins, en lisant les contributions, pour ou contre ce projet, ce qui frappe est le nombre d'incohérences dans les discours et les actes :**

- incohérence économique : la sacro-sainte loi de libre concurrence ne devrait-elle pas interdire une participation importante des collectivités à des projets purement commerciaux ?  
L'Agence départementale de tourisme de S&L dans son règlement d'intervention, ne précise-t-elle pas que le Département n'interviendrait, hors de ses lignes d'actions privilégiées donc de manière exceptionnelle pour des « projets présentant un intérêt majeur pour le Département » (on doit se situer dans ce cas), qu'à hauteur de 30 % de l'investissement privé total ? Il semble qu'on crève un peu les plafonds..  
Les partenariats public-privé semblaient prévus pour que les collectivités puissent faire appel à des fonds privés pour les aider à financer des équipements d'utilité publique ; là c'est tout le contraire, puisque c'est l'investisseur privé qui fait appel à l'argent public pour financer un établissement commercial.  
Les services publics devraient s'autofinancer (cf la Poste), mais les centres de loisirs n'y seraient pas tenus ?**
- Incohérence touristique : aux niveaux régional et départemental, les lignes de force de la communication sont : l'authenticité – la lenteur (l'escargot) - les vins et la gastronomie – qualité et savoir-faire – l'itinérance, plus particulièrement douce (lenteur, respect de l'environnement, économies d'énergie) ; il serait intéressant de comparer les niveaux d'investissement dans ces domaines et ceux prévus pour ce projet prônant l'artificialité, le gaspillage énergétique et l'enfermement sédentaire..**
- incohérence environnementale :  
Qu'en est-il donc des épouvantables carcans réglementaires de la loi sur l'eau, de Natura 2000, et autres plans de gestion forestière et de l'indispensable préservation des terres agricoles ? Tous ces fondamentaux de l'occupation des sols, brandis comme des épouvantails et d'insupportables limitations de la liberté de construire et d'aménager, ne semblent avoir guère d'impact dans l'actuel débat Sans revenir sur le concept de bulle tropicale en plein réchauffement climatique (il faudrait peut-être envisager plutôt une bulle glaciaire ?)**

**Alors, si cela se fait, tant mieux pour les 210 emplois (ETP) promis, et pour toutes les bonnes choses espérées par les chambres consulaires ; peut-être faut-il prendre le risque ? Certainement il faut espérer que certains en tirent bénéfices.**

**Le seul souci, c'est que c'est le contribuable qui prend le risque, et que c'est le citoyen qui approuve des discours économiques, touristiques, environnementalistes qui n'ont pas grand chose à voir avec les actes ...**